

Commune de LANEUVELOTTE  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*Du 27 octobre 2021*

L'an deux mille vingt et un le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de LANEUVELOTTE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Nicolas L'HUILLIER, Maire.

Etaient présents : Yann GENSOLLEN, Matthieu MOCKELS, Francis GENAY, Jessica MICHEL, Laëtitia GRANDDIDIER, Gérald MANGIN

Absents excusés : Pascal FLEURANT, Romain FERRARO, Gilles ADAM, Elise VIROT

Il a été procédé, conformément à l'article du code des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Jessica MICHEL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 que la convocation du conseil avait été faite le 20 octobre 2021.

**60/10/2021**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé les lignes directrices de gestion en séance le 7 avril dernier après avis favorable du Comité technique le 29 mars 2021.

Il était ainsi rappelé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CAP (commissions administratives paritaires), placées auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, n'examinaient plus les décisions individuelles en matière d'avancement et de promotion. La collectivité devait donc se positionner sur un cadre général et des critères avaient été définis en complément des critères statutaires qui restent impératifs :

- Adéquation entre le grade, la fonction et l'organigramme
- Valeur professionnelle en tenant compte particulièrement de l'investissement et de l'implication
- Obtention d'un concours ou d'un examen professionnel
- Efforts de formation
- Ancienneté dans le grade ou l'emploi ou la collectivité
- Cadre budgétaire de la masse salariale

Au vu des ces critères et de l'entretien mené entre l'Autorité territoriale et l'agent technique communal, il est proposé un avancement de grade pour l'agent considéré. Il convient ainsi de fermer le poste d'agent de maîtrise à temps complet et d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Après en avoir délibéré, vu le rapport soumis à son examen et après avis favorable de principe du comité technique en date du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal, :

- ✓ DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :
  - Fermeture du poste d'agent de maîtrise à temps complet
  - Ouverture du poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Vote unanime

**61/10/2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille de la commune rencontre de grandes difficultés et que des échanges récents avec les élus ont permis de repérer ces difficultés et de réfléchir aux solutions à apporter.

Afin que la famille, actuellement dans une situation de grande précarité, puisse bénéficier du soutien

de la commune, en substitution du Centre communal d'action sociale intégré depuis plusieurs années au sein de la commune, il est proposé :

- De prendre en charge le remplacement du chauffe-eau, hors-service, de Mme IDEE domiciliée à LA GRANDE TRANCHEE 54280 LANEUVELOTTE et de faire procéder à sa pose par la Société Clim Confort 54 pour un montant de 396,00€ TTC.
- De prendre en charge la rénovation de la toiture très endommagée par la société DIDRAT pour un montant de 1 782,00€ TTC

Les montants précités seront comptabilisés au budget à l'article 658822 aides

De manière globale, un dispositif d'accompagnement est mis en place avec les élus municipaux, l'espace France services et ses partenaires et l'intéressée.

Après en avoir délibéré, vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, :

- ✓ DECIDE de prendre en charge les frais pour la rénovation de l'habitation de Mme procédure d'action sociale
- ✓ DECIDE d'affecter 2 178,00€ à l'article budgétaire 658822

Vote unanime